



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 25 mars 2021, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À L'INSCRIPTION DE L'ENSEMBLE RÉSIDENTIEL
DE LA GRADELLE À L'INVENTAIRE FÉDÉRAL DES SITES CONSTRUITS
D'IMPORTANCE NATIONALE A PROTÉGER EN SUISSE (ISOS)**

Vu l'art. 78 de la Constitution fédérale,

vu l'art. 5 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) obligeant la Confédération à établir l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS),

vu la procédure de consultation ouverte par l'Office fédéral de la culture (OFC) auprès des cantons pour avis sur les modifications apportées à l'ISOS existant,

vu la décision du Canton de Genève d'intégrer en premier lieu les communes, ainsi que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et les associations de défense du patrimoine et de la nature à ladite consultation,

vu la séance d'information organisée, le 27 juin 2019, par le Département du Territoire (DT) afin de préciser aux communes concernées et à la CMNS, les étapes de ce processus de consultation,

vu le courrier du 18 juillet 2019 de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département du Territoire (DT), invitant les Conseils municipaux des communes concernées à s'exprimer par voie de résolutions,

vu l'exposé des motifs accompagnant la présente résolution,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **23 voix pour et 1 abstention**,

de préavis favorablement l'inscription de l'ensemble résidentiel de la Gradelle à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 mai 2021.

Chêne-Bougeries, le 6 avril 2021

Catherine ARMAND
Présidente du Conseil municipal